ART. 27 N° CL589

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

AMENDEMENT

N º CL589

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Khedher, M. Sorre, Mme Tiegna, Mme Ali, M. Orphelin, Mme Thill, M. Fugit, M. Batut, Mme Brugnera, Mme Cazebonne et Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.